

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 11 janvier 2016 à 20h00, au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,

Madame la conseillère :

Messieurs les conseillers:

Sylvain Lafrenaye, Michael W. Savard, Claude Graveline, Kim Tétrault et Marco Beaudry, tous membres du Conseil et formant quorum.

Est absente Madame la conseillère Annick Corbeil.

Est aussi présente, madame Nancy Carvalho, directrice générale.

## **1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION**

Le maire, Monsieur Yves de Bellefeuille, souhaite la bonne année à tous et toutes, vérifie le quorum et ouvre la session.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **1. Ouverture de la séance**

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

### **3. Adoption des procès-verbaux**

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015
- 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015 sur les suites au budget 2016

### **4. Adoption des comptes**

### **5. Période de questions**

### **6. Correspondance**

### **7. Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment**

### **8. Administration**

- 8.1 Fédération québécoise des municipalités – Contribution annuelle 2016
- 8.2 OBV Yamaska – Contribution annuelle 2016
- 8.3 Association des directeurs municipaux du Québec – Adhésion de la directrice générale pour l'année 2016
- 8.4 Assurances automobiles et autres protections – Autorisation de paiement
- 8.5 Gestion informatique – Renouvellement – Contrat d'entretien et de soutien des applications
- 8.6 Québec Municipal – Renouvellement de l'abonnement - 2016
- 8.7 Adoption – Règlement numéro 498-2015 relatif à la rémunération des élus
- 8.8 Autorisation de mandats ponctuels – Service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains
- 8.9 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus-es municipaux
- 8.10 Adoption - Règlement numéro 447-3-2015 modifiant le règlement numéro 447-1-2011 concernant la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens ou des services de la municipalité
- 8.11 Lot numéro 2 708 528 – Jugement de la Cour du Québec « Division des petites créances »
- 8.12 Demande de photocopies par les organismes – Formulaire
- 8.13 Fonds de roulement – Remboursement
- 8.14 Centre communautaire – Aménagement – Offre de services du service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains
- 8.15 Fédération Québécoise des Municipalités – Inscription de trois conseillers à une formation

### **9. Sécurité publique**

- 9.1 Association des chefs en sécurité incendie du Québec – Adhésion de Francis Grégoire pour l'année 2016
- 9.2 Service incendie – Facturation à la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville pour services partagés- Année 2016
- 9.3 Service incendie - Logiciel Première Ligne inc. – Renouvellement – Contrat d'entretien et de soutien des applications
- 9.4 Société canadienne de la Croix-Rouge – Contribution annuelle
- 9.5 Service de sécurité incendie – Achats divers

### **10. Transport**

10.1 Voirie – Réfection du chemin de la Grande-Ligne – MRC des Maskoutains - Autorisation de paiement

**11. Hygiène du milieu**

Pas de point

**12. Aménagement, urbanisme et environnement**

12.1 Développement résidentiel Construction Chobin inc. – MRC des Maskoutains – Autorisation de paiement

**13. Loisirs et culture**

13.1 Table régionale du Loisir estival 2016 – Inscription de la coordonatrice aux Loisirs

**14. Autres sujets**

14.1 26e Semaine nationale de prévention du suicide – Proclamation

14.2 Fabrique de la Paroisse de Saint-Jude – Interconnexion internet – Autorisation de paiement

**15. Rapport des élus - Information**

**16. Période de questions**

**17. Clôture de la séance**

2016-01-001

Sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,  
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,  
IL EST RÉSOLU:

DE REPORTER le point suivant :

8.15 Fédération Québécoise des Municipalités – Inscription de trois conseillers à une formation

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2015**

2016-01-002

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2015**

2016-01-003

Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,  
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2015 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2015 SUR LES SUITES AU BUDGET 2016**

2016-01-004

Sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,  
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,  
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2015 sur les suites au budget 2016 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**4. ADOPTION DES COMPTES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois avec les faits saillants suivants:

Salaires nets décembre 2015:	21 367.40\$
Comptes déjà payés:	18 112.82\$
Comptes à payer décembre 2015:	45 882.68\$
Comptes à payer janvier 2016:	105 233.06\$

Appels des pompiers			
13-12-2015	205, Salvail Sud	Incendie résidence	Saint-Jude
14-12-2015	Intersection rang des 48 et Michauville	Assistance accident de la route	Saint-Jude
24-12-2015	1915, Route de Michaudville	Branches sur fils	Saint-Jude
02-01-2016	28, Thiersant	Assistance feu	Saint-Louis

2016-01-005 EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Michael W. Savard,  
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis.

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

\_\_\_\_\_  
Nancy Carvalho

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

## 6. CORRESPONDANCE

4 décembre 2015: PROJET DÉMARMOTS - Remerciement pour le soutien financier

7 décembre 2015: UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES – Rapport de la Commission Robillard – Opposition (accusé de réception)

9 décembre 2015: MRC DES MASKOUTAINS - Copie de la résolution 15-11-281 adoptée le 25 novembre 2015 concernant le schéma d'aménagement révisé - Examen de conformité - Règlement numéro 434-18-2015.

18 décembre 2015: RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE - Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2015.

18 décembre 2015: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - Procès-verbal de la séance du comité d'administration du 16 décembre 2015.

18 décembre 2015: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - Procès-verbal de la séance du comité exécutif du 2 décembre 2015.

23 décembre 2015: MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE - Félicitations pour le plan municipal de sécurité civile.

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation.

## 7. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

La directrice générale dépose le rapport du mois de décembre 2015 ainsi que le rapport annuel des permis émis en 2015 préparés par monsieur Alexandre Thibault, inspecteur en bâtiment.

## 8. ADMINISTRATION

### 8.1 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – CONTRIBUTION

## **ANNUELLE 2016**

2016-01-006

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,  
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU:

DE DÉFRAYER le coût de la contribution annuelle 2016 auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au montant de 1 469.92\$, taxes incluses.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 13000 494 «administration – cotisations».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **8.2 OBV YAMASKA – CONTRIBUTION ANNUELLE 2016**

2016-01-007

Sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,  
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU:

DE DÉFRAYER le coût de la contribution annuelle 2016 auprès de l'Organisme de Bassin Versant de la Yamaska (OBV Yamaska) au montant de 50.00\$.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 13000 494 «administration – cotisations».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **8.3. ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – ADHÉSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE 2016**

2016-01-008

Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,  
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,  
IL EST RÉSOLU:

DE RENOUVELER l'adhésion annuelle 2016 de madame Nancy Carvalho auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant de 432.00\$ taxes en sus

D'ADHÉRER à l'assurance offerte par l'ADMQ pour un montant de 294.00\$, taxes incluses.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 13000 494 «administration – cotisation».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **8.4 ASSURANCES AUTOMOBILES ET AUTRES PROTECTIONS – AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT la facturation en date du 16 octobre 2015 de *ULTIMA ASSURANCES* concernant les primes automobile et les autres protections;

EN CONSÉQUENCE,

2016-01-009

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,  
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement de la facture de *ULTIMA ASSURANCES* au montant de 27 218.00\$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **8.5 GESTION INFORMATIQUE – RENOUELEMENT – CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS**

CONSIDÉRANT la facturation en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015 de *PG Solutions inc.* concernant l'entretien et le soutien des applications du logiciel PG pour l'administration et la gestion des permis;

EN CONSÉQUENCE,

2016-01-010

Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,  
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,

IL EST RÉSOLU:

DE RENOUELER le contrat de services de PG Solutions pour l'entretien et de soutien des applications des logiciels du système informatique de la municipalité de Saint-Jude au montant de 8 230\$, taxes en sus, pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**8.6 QUÉBEC MUNICIPAL – RENOUELEMENT DE L'ABONNEMENT - 2016**

2016-01-011

Sur la proposition de M. le conseiller Michael W. Savard,  
Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,  
IL EST RÉSOLU:

DE RENOUELER l'abonnement à la revue électronique *Québec Municipal* pour un montant de 280.00\$, taxes en sus, pour l'année 2016.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 13000 670 «administration – abonnement».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**8.7 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 498-2015 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS-ES**

ATTENDU QUE le montant de la rémunération du maire et des conseillers est déterminé par les dispositions générales de la «Loi sur le traitement des élus municipaux»;

ATTENDU QU'en plus de leur caractère honorifique, ces charges comportent de nombreuses responsabilités et qu'elles sont une source de dépenses de toutes sortes pour ceux et celles qui les occupent;

ATTENDU QUE, pour ces raisons, le Conseil est d'opinion que le maire et les conseillers doivent recevoir une rémunération supérieure à celle versée présentement, laquelle pour le maire est de 12 863.72 \$ dont le tiers représente une allocation de dépenses et pour les conseillers de 4 288.26\$ dont le tiers représente également une allocation de dépenses;

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé lors de la séance du conseil tenue le 7 décembre 2015;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 7 décembre 2015;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du règlement et renoncent à sa lecture,

2016-01-012

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,  
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU:

DE DÉCRÉTER ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le maire et les conseillers recevront respectivement une rémunération annuelle de 13 030.95\$ et de 4 344.01 \$;

**ARTICLE 2**

Les dites rémunérations comporteront un honoraire et une allocation de dépenses, l'honoraire annuel dans chacun des cas devant être égal aux deux-tiers du montant de la rémunération et l'allocation de dépenses devant être égale au tiers du montant de la dite rémunération;

**ARTICLE 3**

Les montants requis pour payer ces rémunérations seront pris à même le fonds général de la municipalité et un montant suffisant sera annuellement approprié au budget à cette fin;

**ARTICLE 4**

Le maire suppléant recevra, lors d'un remplacement du maire pour une période

consécutives de cinq (5) jours et plus, une rémunération égale à celle du maire à compter de la première journée du remplacement.

Le membre du conseil municipal qui agit à titre de substitut du maire lors d'une session ordinaire du conseil de la MRC des Maskoutains reçoit une rémunération de base de 93,34 \$ et une allocation de dépenses de 46,66 \$ pour chacune des sessions ordinaires auxquelles il assiste mais seulement à partir du deuxième remplacement qu'il effectue au cours d'une même année. Lors du 1<sup>er</sup> remplacement, la MRC verse une rémunération en vertu de son règlement et la municipalité verse la différence entre 140\$ et la rémunération versée par la MRC. Dans les deux cas le tiers représente une allocation de dépenses.

#### **ARTICLE 5**

En plus des rémunérations ci-haut mentionnées, le Conseil pourra aussi autoriser le paiement des dépenses de voyage et autres dépenses encourues par un membre du conseil pour le compte de la municipalité pourvu que les dites dépenses aient été autorisées par résolution de conseil.

#### **ARTICLE 6**

La rémunération sera répartie en douze (12) versements égaux payables le lendemain de chaque séance mensuelle.

#### **ARTICLE 7**

Les rémunérations de base prévues au présent règlement sont indexées annuellement ou ajustées selon la décision des membres du conseil.

#### **ARTICLE 8**

Le présent règlement est rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016 conformément au quatrième alinéa de l'article 2 de la «Loi sur le traitement des élus municipaux».

#### **ARTICLE 9**

Le présent règlement abroge le règlement numéro 498-2014.

#### **ARTICLE 10**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait et passé à Saint-Jude le 11 janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS ET DU MAIRE

#### **8.8 AUTORISATION DE MANDATS PONCTUELS – SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC DES MASKOUTAINS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jude a adhéré au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains et qu'elle entend, au besoin, utiliser les services ponctuels d'un ingénieur;

CONSIDÉRANT QUE les représentants municipaux doivent, au besoin, procéder à des travaux qui nécessitent les services ponctuels d'un ingénieur;

CONSIDÉRANT QU'il peut être difficile de requérir préalablement un mandat pour une estimation préliminaire des coûts pour de petits projets à chaque fois;

CONSIDÉRANT la pertinence de faire valider certaines actions au niveau des travaux publics, par un ingénieur;

EN CONSÉQUENCE,

2016-01-013

Sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,  
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,  
IL EST RÉSOLU:

DE PERMETTRE à la directrice générale de requérir, au besoin, les services d'ingénierie de la MRC des Maskoutains, le tout selon les budgets alloués pour le type de travaux visés, selon la tarification déterminée par un règlement de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **8.9 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX**

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums

monsieur le maire Yves de Bellefeuille, mesdames les conseillères Annick Corbeil et Kim Tétrault ainsi que messieurs les conseillers Sylvain Lafrenaye, Michael W. Savard, Claude Graveline, et Marco Beaudry déposent leur déclaration annuelle d'intérêts pécuniaires.

**8.10 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 447-3-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 447-1-2011 CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LA FOURNITURE OU L'UTILISATION DES BIENS OU DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QU'il est opportun de décréter les tarifs exigibles pour la fourniture de certains biens ou services rendus par la municipalité;

ATTENDU les dispositions régissant la Municipalité de Saint-Jude, notamment à l'article 962.1 du *Code municipal* et aux articles 244.1 et suivants de *la Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU QU'un avis de motion, avec demande de dispense de lecture, a été régulièrement donné lors de la session ordinaire tenue le 7 décembre 2015;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

2016-01-014

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,  
Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,  
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le règlement numéro 447-3-2015 suivant:

**ARTICLE 1. MODIFICATIONS**

À l'article 1.

À la section 1.5 **Tarif pour la vente d'objets:**

**B. Drapeaux Carillon** : Modifier les coûts comme suit :

Vente au comptoir :	30.00\$ <i>au lieu de 25.00\$</i>
Par la poste :	35.00\$ <i>au lieu de 30.00\$</i>

**ARTICLE 2. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**8.11 LOT NUMÉRO 2 708 528 – JUGEMENT DE LA COUR DU QUÉBEC « DIVISION DES PETITES CRÉANCES »**

La directrice générale dépose le jugement prononcé dans ce dossier. Les membres du conseil en prennent acte.

**8.12 DEMANDE DE PHOTOCOPIES PAR LES ORGANISMES – FORMULAIRE**

2016-01-015

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,  
IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER le formulaire qui sera à compléter par les organismes nécessitant la production de photocopies au bureau municipal. Ce formulaire servira à la facturation des impressions selon la tarification en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**8.13 FONDS DE ROULEMENT - REMBOURSEMENT**

CONSIDÉRANT l'emprunt au fonds de roulement d'un montant de 14 000.95\$ pour l'achat d'une lame frontale réversible en décembre 2014;

2016-01-016

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Michael W. Savard,  
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU:

DE REMBOURSER le fonds de roulement d'une somme de 2 800.19\$  
représentant :

1er versement	Achat d'une lame à neige	2 800.19\$
---------------	--------------------------	------------

QUE les versements aient lieu en octobre pour les 4 prochaines années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**8.14 CENTRE COMMUNAUTAIRE – AMÉNAGEMENT – OFFRE DE SERVICES DU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC DES MASKOUTAINS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent procéder à un réaménagement intérieur du centre communautaire;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée le 8 janvier 2016 par M. Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur à la MRC des Maskoutains;

2016-01-017

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,  
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU:

D'ACCEPTER l'offre de services d'ingénierie numéro IE15-54110-079 de la MRC des Maskoutains au montant de 4 740\$

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 23 02010 000 «Édifice Municipal» en s'appropriant les fonds nécessaire au *Surplus affecté aux améliorations du centre communautaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**8.15 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – INSCRIPTION DE TROIS CONSEILLERS À UNE FORMATION**

POINT REPORTÉ.

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**9.1 ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC – ADHÉSION DE FRANCIS GRÉGOIRE POUR L'ANNÉE 2016**

2016-01-018

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU:

DE DÉFRAYER le coût de l'adhésion annuelle 2016 de Monsieur Francis Grégoire auprès de *l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ)* au montant de 281,69\$, taxes incluses.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 494 «incendies – cotisation».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**9.2 SERVICE INCENDIE – FACTURATION À SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE POUR SERVICES PARTAGÉS – ANNÉE 2016**

CONSIDÉRANT l'*Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services* signée avec la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville le 16 janvier 2006;

CONSIDÉRANT QU'un état budgétaire des dépenses a été déposé à la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;



2016-01-019 EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,  
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,  
IL EST RÉSOLU:

DE FACTURER à la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville un montant de 53 416.29\$ payable en quatre versements égaux de 13 354.07\$. Suite à la réception des états financiers de l'année 2015, un ajustement à la hausse ou à la baisse pourra s'appliquer pour régulariser les sommes qu'on aurait dû recevoir en 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**9.3 SERVICE DES INCENDIES - LOGICIEL PREMIÈRE LIGNE INC. – RENOUELEMENT – CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution portant le numéro 2011-06-145, la municipalité de Saint-Jude faisait l'acquisition d'un logiciel pour gérer les activités relatives aux suivis de la prévention, à la recherche des causes d'incendie et à la publication des rapports d'intervention;

CONSIDÉRANT QU'en juillet 2013, PG Solutions faisait l'acquisition du logiciel Première Ligne applicable au service des incendies;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu des négociations avec la MRC des Maskoutains tant qu'à la facturation annuelle de l'entretien du logiciel;

CONSIDÉRANT QUE, suite à ces négociations, PG Solutions inc. a présenté une *Entente sur contrat d'entretien et soutien des applications* s'appliquant aux années 2015 à 2018;

2016-01-020 EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,  
Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétraut,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 483.89\$, taxes en sus, à PG Solutions inc. pour le contrat d'entretien 2016.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 670 « incendie – papeterie informatique ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**9.4 SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE – CONTRIBUTION ANNUELLE**

CONSIDÉRANT l'article 10.1 de l'entente signée avec la Société canadienne de la Croix-Rouge;

CONSIDÉRANT l'importance de disposer de ce service dans le cas d'un sinistre;

2016-01-021 EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU:

DE VERSER à la Société canadienne de la Croix-Rouge une contribution financière annuelle de 0.16\$ per capita pour les années 2016-2017. Cette somme représente un montant de 204.64\$ pour l'année 2016.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 23000 699 « sécurité civile ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**9.5 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – ACHATS DIVERS**

CONSIDÉRANT les demandes du directeur du service des incendies concernant l'achat de fournitures diverses ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie « Aréo-Feu » maintient sa promotion relativement aux bottes;

2016-01-022

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,  
IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à l'achat de :

#	Qtée	Description	Fournisseur	Prix unitaire	Prix
A	8	Paires de bottes en cuir	Aréo-Feu	301.50\$	2 412.00\$
<b>TOTAL (taxes en sus)</b>					<b>2 412.00</b>

Pour tous ces items, les taxes et la livraison sont en sus. Ces montants représentent un prix maximum.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 650 « vêtements et accessoires ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 10. TRANSPORT

### 10.1 VOIRIE – RÉFECTION DU CHEMIN DE LA GRANDE-LIGNE – MRC DES MASKOUTAINS – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Jude, de La Présentation et de Saint-Barnabé-Sud ont procédé à des travaux de reconstruction du Chemin de la Grande-Ligne;

CONSIDÉRANT QU'un mandat d'ingénierie a été accordé à la MRC des Maskoutains par la résolution portant le numéro 2015-04-111;

CONSIDÉRANT les factures CRF1500812 au montant de 383.78\$ et CRF1500861 au montant de 53.30\$ de la MRC des Maskoutains datées respectivement du 27 novembre et du 23 décembre 2015;

2016-01-023

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement des factures ci-haut mentionnées pour un montant total de 437.08\$;

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 23 04010 000 « Immobilisation réseau routier ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 11. HYGIÈNE DU MILIEU

Pas de point.

## 12. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

### 12.1 DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL CONSTRUCTION CHOBIN INC. – MRC DES MASKOUTAINS – HONORAIRES PROFESSIONNELS – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, en vertu de sa résolution numéro 2014-09-222, a mandaté le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains relativement à la fourniture de services d'expertise technique dans le cadre des travaux de prolongement de rue;

CONSIDÉRANT les factures CRF1500806 au montant de 40.25\$, et CRF1500856 au montant de 120.75\$, de la MRC des Maskoutains pour les services en ingénierie, datées respectivement du 27 novembre et du 23 décembre 2015;

2016-01-024 EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Michael W. Savard,  
Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement de ces factures pour un montant total de 161.00\$

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 23 04010 000 « immobilisation réseau routier »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **13. LOISIRS ET CULTURE**

#### **13.1 TABLE RÉGIONALE DU LOISIR ESTIVAL 2016 – INSCRIPTION DE LA COORDONATRICE AUX LOISIRS**

CONSIDÉRANT l'importance du camp de jour au niveau de l'offre de loisirs à Saint-Jude;

2016-01-025 EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Michael W. Savard,  
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER Mme Roxanne Carbonneau, coordonatrice aux loisirs, à s'inscrire à la Table régionale du Loisir estival 2016 qui aura lieu à Napierville, le 4 février 2016;

DE PAYER les frais d'inscription au montant de 85\$, taxes en sus, ainsi que les frais de déplacement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **14. AUTRES SUJETS**

#### **14.1 26<sup>e</sup> SEMAINE NATIONALE DE PRÉVENTION DU SUICIDE – PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT QUE chaque jour, trois personnes s'enlèvent la vie au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce ne sont pas seulement des familles, des amis ou des collègues de travail qui en souffrent; mais également toute une communauté qui est affectée par ces décès;

CONSIDÉRANT QU'à l'occasion de la 26e Semaine nationale de prévention du suicide, ayant pour thème « T'es important-e pour nous. Le suicide n'est pas une option », l'Association québécoise de prévention du suicide nous invite à s'engager activement dans notre milieu en sensibilisant nos proches, nos collègues ou nos employés;

2016-01-026 EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,  
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU:

DE PROCLAMER la semaine du 31 janvier au 6 février 2016 « Semaine nationale de prévention du suicide »;

DE SIGNER la déclaration afin de prendre position pour affirmer que le suicide n'est pas une option;

DE SENSIBILISER les citoyens sur les ressources d'aide disponibles dans notre milieu, notamment Contact Richelieu-Yamaska et l'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS);

DE DIFFUSER l'information dans le journal municipal « Le Rochvillois », sur notre site internet, ainsi que sur la page Facebook de la municipalité;

DE SOLLICITER les intervenants de Contact Richelieu-Yamaska pour la tenue d'une activité de sensibilisation dans notre milieu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**14.2 FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-JUDE – INTERCONNEXION INTERNET – AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-10-286, le conseil a mandaté le *Réseau Internet Maskoutain (RIM)* pour procéder à une étude de faisabilité afin de déterminer les coûts et bénéfices d'un projet d'interconnexion internet entre l'édifice de la caserne et le presbytère de la Fabrique de Saint-Jude;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2015-12-381, la municipalité a autorisé la connexion internet de la Fabrique à la caserne en autant que la Fabrique en assume les frais inhérents à l'installation et à l'équipement nécessaires;

CONSIDÉRANT la facture numéro CRF1500139 de Réseau internet maskoutains en date du 9 décembre 2015 au montant de 416.79\$, taxes inc.;

2016-01-027

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU:

DE PAYER la facture numéro CRF1500139 au montant de 416.79\$;

DE REFACTURER ce montant à la Fabrique de la Paroisse de Saint-Jude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**15. RAPPORT DES ÉLUS - INFORMATION**

Cette période permet aux élus de partager de l'information avec les personnes présentes.

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

**17. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

2016-01-028

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,  
IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 20h25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Yves de Bellefeuille, maire de Saint-Jude, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Yves de Bellefeuille, maire

\_\_\_\_\_  
Nancy Carvalho, directrice générale et secrétaire-trésorière